

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12
Date de convocation	17/02/2023
Date d'affichage	24/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230223-2023-02-D06BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Publication : 28/02/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Pascal LEPAGE, Agnès CRESPEL

Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Magali PLATAT donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE.

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA HALTE FLUVIALE
2023-02-D06bis

La municipalité rappelle au conseil municipal le projet de requalification de la halte fluviale, établi par SETRS, maître d'œuvre.

Les travaux projetés prévoient la valorisation du potentiel paysager et touristique du secteur, actuellement majoritairement utilisé pour le stationnement, par :

- la conservation d'une partie de l'espace en stationnement (pour la halte fluviale et le snack-kebab),
- l'introduction de plus de végétation et de surfaces perméables,
- l'aménagement du reste de la surface à l'image d'un parc avec des arbres à haute tige et crée des espaces de détente,
- le maintien d'un accès le long du canal.

La municipalité a obtenu un financement de l'Agence de l'Eau d'un montant de 37 536 € pour les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales sur le site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et sollicite les subventions pour les travaux éligibles de cette opération auprès de la Région Grand Est, du département et au titre de la DETR2023.

Il adopte le plan de financement suivant :

Dépense	Montant HT	Montant éligible	Aides publiques	Montant aide	Calcul	%
Travaux	222 537 €	157 151 €	DETR	70 454 €	<i>40% de 176 135 € €</i>	29.17%
Imprévus	<i>7 857 € (5% de 57150.68)</i>	7 857 €	Agence de L'eau	37 536 €		15.54%
Dépenses connexes	11 127 €	11 127 €	Département	6 635 €	<i>50000 € X 13.27%</i>	2.75%
			Région Grand Est	55 000 €	<i>30% de la dépense éligible</i>	22.77%
			TOTAL	169 625 €		70.23%
			Autofinancement	71 896 €		29.77%
TOTAL	241 521 €	176 135 €		241 521 €		100.00%

Le conseil municipal sollicite l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant la notification des aides éventuelles.

Il autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.